

Bonjour,

Vous avez demandé un prêt collectif pour les toitures.

Vous allez recevoir une lettre du Syndic concernant les charges.

Pour le paiement de ces charges, vous devez ôter les frais de toitures du total à payer. C'est juste une question d'écriture.

Cordialement.

Le CS, le 4 octobre 2017.

Bonjour,

Vous avez demandé un prêt collectif pour les toitures.

Vous allez recevoir une lettre du Syndic concernant les charges.

Pour le paiement de ces charges, vous devez ôter les frais de toitures du total à payer. C'est juste une question d'écriture.

Cordialement.

Le CS, le 4 octobre 2017.